



هيئة المهندسين الخبراء العقاريين

Ordre des Géomètres Experts Fonciers

الجمعية العامة السادسة للهيئة

6^{ème} Assemblée Générale de l'Ordre

Sixième mandat 2012-2014

1. INTRODUCTION

I. L'APPARTENANCE A UN ORDRE INSTITUÉ.

L'Ordre des Géomètres Experts Fonciers (OGEF), en Algérie, est institué par l'Ordonnance 95/08 qui a définie ses tâches et celles de ses organes et le Décret exécutif 96/95 est venu une année après pour préciser et réglementer son fonctionnement.

Contrairement à d'autres formes d'organisation professionnelle (exemple: syndicat ou association), pour exercer la profession, l'appartenance à l'Ordre institué, n'est pas une faculté mais une obligation.

LES ORGANES INSTITUÉS PAR L'ORDONNANCE

Le législateur, à travers l'ordonnance, a séparé entre les missions;

1. Du Conseil Supérieur de la profession, **article 08.**
2. De l'Ordre des Géomètres-Experts Fonciers, **article 11.**
3. Du Conseil National de l'OGEF, **article 17.**
4. Des Conseils Régionaux de l'OGEF, **article 21.**

II. LES MISSIONS DE L'ORDRE ET CELLES DE SES ORGANES.

A. Les missions de l'Ordre sont:

1. Veiller, au respect des dispositions législatives de l'ordonnance.
2. Etablir le règlement intérieur de l'Ordre.
3. Veiller, à l'organisation et au bon exercice de la profession.
4. Tenir, mettre à jour et publier le tableau de l'Ordre.
5. Défendre l'honneur et l'indépendance des membres de l'Ordre.
6. Mettre en œuvre les décisions prise par le conseil supérieur de la profession.
7. Apporter son concours aux travaux initiés par les autorités publiques compétentes en matière de topographie et de tarification.
8. Représenter les intérêts de la profession à l'égard des pouvoirs publics, des tiers et les ordres étranges similaires.
9. Œuvrer à l'amélioration de la qualification professionnelle des GEF et le perfectionnement des stagiaires.

B. Les missions des organes de l'Ordre sont:

1. Le conseil national, entreprendre toute action qui vise à garantir le respect des règles et usages de la profession.
2. Mettre en œuvre les décisions du conseil supérieur.
3. Veiller au respect du règlement intérieur.
4. Prévenir et concilier les différends d'ordre professionnel, entre les Géomètres, entre les régions et vis-à-vis des tiers.
5. Examiner et statuer sur les rapports d'inspection, les requêtes et les avis émis par les conseils régionaux.
6. Mettre en œuvre les procédures disciplinaires et tenir informer le conseil supérieur sur les décisions prises.
7. Tenir les registres des délibérations.
8. Vérifier les conditions exigées pour les inscriptions au tableau de l'Ordre.
9. Contribuer à la formation continue des membres de l'Ordre.

2. LES OBJECTIFS FIXES POUR LE SIXIEME MANDAT

Aussitôt, après son élection le 07/01/2012, le nouveau Bureau du Conseil National, a tracé une stratégie de travail selon un programme adopté par le CN.



EXTRAIT DU PROGRAMME

"C'est un programme à travers lequel nous espérons donner un nouveau souffle aux organes de l'Ordre et atteindre les objectifs fixés.

Il est tracé dans le but de traduire les textes législatifs et réglementaires en actes.

Il est aussi élaboré pour améliorer :

- *Le fonctionnement du Conseil National.*
- *L'entretien des relations avec tous les partenaires de l'Ordre.*
- *Le suivi de la formation et la mise à niveau des connaissances du GEF.*
- *Le respect de la déontologie et de la discipline."*

3. L'ORGANISATION DE L'ADMINISTRATION DU C.N.

A. L'adoption d'un règlement intérieur pour le CN :

Pour assurer un fonctionnement ordinaire et transparent, un règlement intérieur pour le CN a été établi et adopté par les membres du CN.

B. L'organisation de l'administration du Conseil National.

1. La structuration et le classement de l'archive.

Pour assurer la traçabilité, tous les documents de ce mandat, et ceux de tous les mandats passés sont arrangés et classés de façon qui permette une exploitation rapide et accessible.

2. Le suivi et la mise à jour du: **site web** officiel de l'Ordre et de la **Face book** :

Le site internet de l'ordre avec la page face-book sont l'outil central de la communication. Ils sont accessibles au grand public et, en particulier, aux GEF. Malgré qu'il nécessite plus d'amélioration, le site offre aux membres de l'ordre un accès aux documents réglementaires de référence.

La page Face book est un outil rapide pour faire circuler l'information.



www.ogef-dz.com



Facebook / OGEF Algérie

3. L'organisation des sessions du CN:

- ✓ La préparation d'un calendrier annuel des réunions.
- ✓ La préparation de l'ordre du jour de chaque session avec les documents nécessaires pour le déroulement des réunions.
- ✓ La préparation et la présentation de tous le courrier, tous les dossiers et les tableaux explicatifs s'ils sont nécessaires.

C. La programmation des sessions du C N.

Le nombre des sessions Ordinaires, du CN prévues par le décret exécutif, est deux fois par an, le bureau a la possibilité de demander des réunions extraordinaires.

Dans ce cadre, plusieurs réunions du BN ont été tenues de manière régulière pour la préparation des sessions du CN et parfois, pour gérer les affaires courantes de l'Ordre.



4. LA GESTION DE LA TRESORERIE ET LE RAPPORT FINANCIER.

A. La réglementation de la trésorerie:

1. Si l'ordonnance n'a pas donnée de détails sur l'organisation et le fonctionnement de la trésorerie de l'Ordre, le décret exécutif a précisé uniquement le mode d'élection du trésorier; nécessité oblige que tous les détails relatifs à la recette et aux dépenses, **doivent être précisés par le Règlement Intérieur lors de cette AGN.**
2. Il a été décidé lors de la première réunion du CN de confier la certification des comptes sociaux à un commissaire aux comptes, dûment désigné par ses membres.
3. Dans l'absence de texte (dans le R.I) régissant notre trésorerie, le CN a géré les dépenses et les recettes par décisions.

Dans ce contexte, plusieurs décisions ont été émises par le CN, pour régler le fonctionnement de la trésorerie.

B. La préparation du budget prévisionnel :

Dès le début de ce mandat, toutes les dépenses prévisionnelles sont arrêtées et classées par chapitre.

À ce titre, chaque année un budget est préparé et présenté devant le CN. Les chapitres des dépenses sont préalablement fixés par le CN conformément au programme adopté.

C. Le résultat de l'exercice:

La balance entre les budgets prévisionnels, les recettes des trois (03) années et les dépenses réelles est très positive.

5. LE TRAITEMENT DU COURRIER

Lors des sessions tenues, le CN a traité un nombre important de requêtes, de recours, de demande d'intervention et de demandes d'information. Chaque correspondance parvenue au secrétariat du Conseil a fait l'objet d'une prise en charge et d'une suite donnée à chaque concerné.

6. LA TENUE DU TABLEAU DE L'ORDRE :

A. Les inscriptions au tableau de l'ordre.

Les dossiers présentés par les trois régions pour inscriptions au tableau de l'Ordre sont régulièrement traités.

Les noms des nouveaux inscrits durant ce mandat

B. La tenue du tableau de l'OGEF:

Conformément aux dispositions du RI, le tableau de l'Ordre est publié chaque année avant la fin du mois de janvier, à l'exception du 2012, il a été publié fin mars.



C. Le suivi des stagiaires

Malgré que le déroulement du stage professionnel est confié règlementairement aux CR, le CN et dans le cadre de ses prérogative de contrôle, a initié une démarche pour préparer un guide dans le but d'unifier la prise en charge des stagiaires dans les trois régions.

7. LE POUVOIR DISCIPLINAIRE.

L'Article N°: 18 de l'ordonnance stipule que;

"Le Conseil National et les Conseils Régionaux, exercent à l'égard des membres de l'Ordre, le pouvoir disciplinaire pour toute faute professionnelle, tout manquement aux prescriptions légales et réglementaires".

À cet égard, le CN a statué en conseil de discipline à chaque fois que des dossiers sont soumis par les Conseils Régionaux.

Le Conseil National durant le traitement de chaque dossier,

- vérifie les procédures,
- contrôle l'accusation,
- évalue le manquement
- juge la proposition du CR.

8. L'AMELIORATION DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE DES G.E.F

L'une des missions les plus importantes réservée par le législateur à l'Ordre, est détaillée dans l'article N°: 11 de l'ordonnance;

"Œuvrer à l'amélioration de la qualification professionnelle des Géomètres Experts Fonciers et au perfectionnement des géomètres stagiaires".

Par souci d'être toujours à la page des nouvelles techniques utilisées dans le domaine de l'exercice de la profession, le Conseil a élaboré un programme dont le but principal est d'assurer la mise à niveau des connaissances de l'ensemble des GEF.

Pour cela, des démarches ont été entamées soit pour l'organisation des rencontres à caractère scientifique, ou pour la signature de conventions de partenariat avec des établissements publics, pour permettre l'échange des expériences et la programmation des cycles de formation au profit des GEF.

A. Université d'été « OGEF2013 »

Durant le mandat de trois ans, l'université d'été n'est organisée qu'une seule fois. L'évènement marquant de l'année 2013 est l'organisation d'une importante manifestation qui avait un aspect scientifique et culturel à dimension internationale.



L'université d'été "**OGEF2013**", a été marquée par une participation record des membres du Conseil Supérieur, des invités de l'administration publique, des personnalités professionnelles et d'une couverture médiatique sans précédent.

Aussi, une participation record des GEF. Comme elle a connue la présentation de thèmes intéressants encadrés par des spécialistes.

- Les encadreurs: 13 dont 05 étrangers.
- La participation de: 05 pays.
- Les thèmes traités: 13 sujets.
- La participation des Géomètres Experts Fonciers a dépassée les : 54%.
- L'assistance des GEF aux ateliers pédagogiques était remarquable, même à la cérémonie de clôture.



B. partenariat avec l'INCT

Le président du Conseil National et Le Directeur Général de l'Institut National de Cartographie et Télédétection ont signé une convention de coopération pour promouvoir et renforcer la coopération entre les deux parties dans les domaines de l'information Géographique, les échanges d'expériences et la contribution dans la réalisation des travaux de leurs compétence.



C. Coopération avec le C.T.S :

Une convention de coopération a été conclue entre l'Ordre et le Centre des Techniques Spatiales (C.T.S) à Arzew, dans le but d'organiser des stages de perfectionnement et de mise à niveau des GEF. Dans ce cadre, un stage a été initié sur le logiciel ARCGIS .



D. Participation au stage de perfectionnement :

Dans le même but, améliorer la qualification professionnelle, il est temps de règlementer l'obligation à tous les GEF pour participer à un nombre d'heures fixé comme stage de mise à niveau annuelle.

9. LES INSPECTIONS DES BUREAUX DES GEF

Parmi les missions confiées au CN, "**L'examen des rapports établis lors des inspections**".

Cette mission initiée durant le 5ème mandat a été lancée au début de l'année 2012, son objectif est d'assurer une mission fixée par la loi, d'une part, et d'autre part, faire doter le CN d'une base de données sur l'exercice de profession.

Les préoccupations exprimées par les GEF se résument en :

- 1) D'une manière générale, les difficultés rencontrées pour l'accès à l'information foncière indispensable à l'exercice de la profession.
- 2) Aussi les personnes non inscrites au tableau de l'ordre et qui continuent à exercer la profession de façon illégale dont leurs dossiers sont toujours acceptés par certaines administrations.
- 3) L'absence des textes qui bornent de manière explicite les domaines d'interventions.
- 4) Certains travaux qui ont le caractère réglementaire nécessitent une réflexion pour préparer un barème de tarification.
- 5) Problème de déontologies entre les GEF.

10. LE SUIVI DES AFFAIRES DEVANT LES INSTANCES JUDICIAIRES

Les décisions prises par le Conseil sont susceptibles de recours devant les instances judiciaires, selon l'ordonnance.

11. LES RELATIONS DE L'ORDRE

De par la loi, "*L'Ordre représente les intérêts de la profession à l'égard des autorités compétentes, des tiers et les ordres étrangers similaires*".

Le CN entretient des relations régulières avec ses partenaires, en particulier les acteurs du foncier nationaux, et les organisations professionnelles internationales.



A. Les relations sur le plan national.

1) Avec le Conseil Supérieur de la profession.

La relation avec le Conseil Supérieur et ses membres occupe la priorité des activités du CN. Des rencontres de travail ont été programmées avec la DGDN pour étudier les différentes préoccupations et pour voir les possibilités à mettre en œuvre pour régler les problèmes rencontrés lors de l'exercice de la profession.

Date	Le lieu	Objet de la rencontre
03/04/2013	La direction de la DGDN	<ol style="list-style-type: none">1. La demande de la tenue d'une réunion du Conseil Supérieur.2. Des propositions pour améliorer la relation entre les différents services fournisseurs de l'information foncière.3. Le soutien administratif du Conseil Supérieur au Conseil National de l'OGEF pour améliorer son fonctionnement.4. Le renforcement du dispositif réglementaire régissant l'exercice de la profession.5. Les personnes habilitées à préparer les documents techniques destinés à être annexés aux actes authentiques.6. La contribution des GEF à la réalisation de l'opération du cadastre général.7. L'adoption du Conseil Supérieur de la proposition d'un barème de tarification des travaux spécifiques aux GEF.

26/03/2014	La direction de la DGDN	<ol style="list-style-type: none">1. La trésorerie de l'OGEF.2. La discipline professionnelle.3. Le tableau de l'ordre: La seule solution est de revoir à la hausse le nombre d'ingénieurs issus de la formation publique au Centre des Techniques Spatiales (Arzew).4. Le rôle du secrétariat du Conseil Supérieur: De par ses missions, la Direction Général du Domaine National a un rôle important dans la promotion de l'exercice de la profession.5. L'OGEF depuis sa création, en 1995, n'a pas connue de textes d'application qui consolident son existence.6. L'amélioration de la qualification professionnelle.7. L'accès à l'information: (souvent très difficile)8. Le congrès de l'UAG.
------------	-------------------------	---

2) Avec l'Agence National du Cadastre.

Dans le cadre de l'objectif fixé par le CN, concernant le rapprochement avec les partenaires stratégiques, une réunion de travail a été organisée au siège de l'ANC le 14/03/2013, en présence de ses responsables, pour débattre les problèmes qui entravent le bon exercice de la profession.

Les points suivants ont été largement discutés.

- L'accueil et les périodes réservés à la réception des GEF ;
- Les délais, la forme et le format de la délivrance des documents cadastraux ;
- La tarification appliquée par les services du cadastre ;
- La sous-traitance des travaux relatifs à l'opération du cadastre général.



3) Avec le Conseil National de l'Information Géographique.

Le CNIG représente un organe gouvernemental stratégique, il est le cadre idéal pour promouvoir la production de l'information géographique, que nous nous considérons les mieux placé, sur la scène national, pour sa prise en charge.

Le nouveau décret présidentiel N°: 14/134, du 12/04/2014 fixant la composition, les missions, l'organisation et le fonctionnement du CNIG, place l'Ordre parmi les membres permanents de ce Conseil important.

4) Avec d'autres partenaires.

Des démarches sont initiées pour renouer des relations professionnelles de partenariat et de coopération avec autres institution et établissements publics à titre d'exemple le CRAG, le BNIDER, l'ANEREF, l'ANAAT et d'autres.

5) La contribution à l'élaboration du texte de l'urbanisme.

Le CN de l'Ordre a été appelé pour contribuer à l'enrichissement du projet de décret exécutif relatif à l'urbanisme. Suite à cela, une commission de travail au niveau du BN a

préparée un travail qui a été présenté au ministère concerné et une demande de soutien pour défendre les propositions de l'OGEF a été transmise à Monsieur le président du CS.

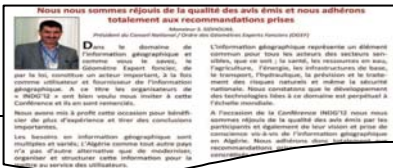
6) La participation aux manifestations nationales.

L'Ordre a participé aux manifestations nationales à lesquelles était invité, non seulement en tant que participant, mais parfois comme partenaire animateur, à l'instar de la rencontre "INDG2012" organisée par l'INCT sur l'Infrastructure Nationale des Données Géographiques.

Lors de cette manifestation le CN a présenté une intervention et des propositions qui ont été largement acceptées.



PROPOSITIONS OGEF	RECOMMANDATION INDG 2012
<ol style="list-style-type: none"> 1. Trouver le cadre réglementaire pour l'installation des structures centralisant les données à référence géographique. 2. Pour l'Ordre des Géomètres Experts Foncier, il est important de voir le Conseil National de l'Information Géographique (C.N.I.G), reprendre l'initiative pour mettre en application les recommandations adoptées par toutes les parties. Le Conseil Supérieur de la Profession de Géomètre Expert Foncier, une institution gouvernementale pourrait être impliquée dans l'organisation des structures gestionnaires des données de l'information géographique. 3. Permettre à tous les utilisateurs publics ou privés, de pouvoir bénéficier de la mutualisation et ce par la mise en service d'un système qui assure la rapidité, la fiabilité, la qualité, et la sécurité de cette donnée. 4. Mettre à la disposition de tous les utilisateurs, des répertoires, des coordonnées des points géodésiques et des repères de nivellement. Évidemment la mise en place d'un modèle de transformation rigoureux permettant le passage entre les systèmes géodésiques. 5. Installer sur le territoire national des stations permanentes d'enregistrement GNSS/GPS. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. La mise en place d'un Comité d'Experts composé de représentants dûment qualifiés issus des divers secteurs publics, privés et scientifiques ; 2. Ce groupe sera chargé dans un premier temps d'élaborer selon un échéancier préalablement établi, un programme de travail engageant toutes les institutions nationales ; 3. Il dressera un état des lieux sur la production et l'emploi de l'information géographique en Algérie et exposera les problèmes rencontrés par les diverses parties. Il est également chargé d'élaborer une feuille de route avec les producteurs de l'information géographique pour répondre aux besoins exprimés dans ce domaine, notamment : <ol style="list-style-type: none"> a. La constitution de catalogues de données (métadonnées), b. La mise en place de mécanismes et services d'accès aux métadonnées pour tous les utilisateurs ainsi que le partage de certaines informations accessibles au grand public, c. L'assistance à la création d'un géo-portail national pour véhiculer l'information sur la disponibilité et l'accessibilité à la donnée, 4. Il est recommandé que soit confié à l'INCT le rôle de fédérateur et centralisateur pour la réalisation de cette INDG et coordonnera les activités du groupe d'experts. 5. Les résultats du Comité des experts et la stratégie définie pour la création et la mise en place de l'INDG sera soumis aux autorités compétentes pour sa mise en œuvre.



La participation de l'ordre aux rencontres nationales

Organisme	Objet et lieu	Date
Union Nationale des Promoteurs Immobiliers	Journée d'étude sur la promotion immobilière, à Alger	28/02/2013
CRAAG	Commémoration du séisme de BOUMERDES, à Alger	21 au 23/05/2013
Ambassade de France	Journée d'étude sur les systèmes d'information géographique (SIG) à Alger.	24 et 25/05/2013
ANIREF	Séminaire régional sous le thème « Les parcs industriels et le développement local », à Bechar	27/11/2013
Chambre des notaires	Le cadre juridique pour l'investissement en Algérie, à Boumerdes.	20/02/2014
Ambassade de la Tunisie	rencontre professionnelle Tuniso-Algérienne pour les activités libérales, à Oran	22/10/2014
Ubifrance	2 ème Colloque Algéro-français sur l'information géographique, à Alger	05/11/2014

B. Les relations sur le plan international.

Sur la scène internationale, l'OGEF est membre à toutes les organisations professionnelles internationales et régionales, néanmoins l'adhésion permanente est tributaire des paiements des cotisations vis à vis de ces organisations.

1) La relation avec la FIG

La Fédération Internationale des Géomètres est une organisation mondiale consacrée à la profession d'arpenteur-géomètre et des disciplines connexes. Elle a été établie en 1878, et formée comme une entité juridique en 1999, elle est aussi une filiale de l'ONU.

Lors de son AG, organisée à KOUALUMPUR Malaisie en juin 2014, la FIG a votée une résolution concernant l'Algérie.



2) La relation avec l'UAG :

L'UAG est une organisation professionnelle Régionale, créée pour regrouper tous les professionnels des pays arabes. L'OGEF est membre depuis 2004 à l'UAG. De cette relation deux points à exposer:

La décision prise durant le quatrième mandat, par laquelle le CN s'est engagé à organiser le premier congrès arabe en Algérie, demande toujours maintenue par le bureau exécutif de cette organisation (UAG).

3) La relation avec la FGF :

La Fédération des géomètres francophones a été créée le 24 novembre 2005 à Rabat (Maroc), regroupant les différentes associations francophones membres de la Fédération Internationale des Géomètres.

L'OGEF est membre depuis 2005, cette relation est marquée par une présence permanente aux manifestations organisées par l'OGEF.

4) La relation avec l'UMG :

Les statuts de l'UMG ont été approuvés à Marseille le 22 juin 2010, et l'OGEF est membre depuis 2011.

Le premier congrès de l'UMG est prévu le 18/04/2015 à Marrakech, à lequel l'ensemble des Géomètres sont invités pour y participer.



5) La création de l'UGA :

Les professionnels des pays africains se sont regroupés en Union des Géomètres Africains, l'Algérie est sollicitée pour y adhérer.

6) Relation avec les ordres étrangers similaires :

Le CN de l'OGEF a de bonnes relations, même des conventions de coopérations sont signées avec les ordres professionnelles similaires, tel que : l'OGE France, l'UNIGET Tunisie, l'ONIGET Maroc, le Liban ...etc.

Les manifestations internationales assistées par le CN de l'OGEF

Pays	Objet	Date
FIG	Semaine du travail en Italie	Du 06 au 10/05/2012
OGE	Congrès OGE France à La rochelle -France	11,12 et 13/12/2012
OGE France	Université OGE France	25,26 et 27/06/2013
UAG MAROC	Conférence internationale sous le thème : « Le géomètre au service de la sauvegarde du patrimoine culturel » Casablanca- Maroc	28/06/2013
GERAR FRANCE	Congrès sur L'Aménagement Foncier à Lyon -France	26/09/2013
FGF	Assemblée générale à Yaoundé- Cameroun	22/10/2013
UAG MAROC	Congrès sur la toponymie et l'information géographique à Amman -Jordanie -	29,30 et 31/10/2013
FIG	37eme assemblée générale en Malaisie	Du 16 au 21/06/2014
OGE	Congrès OGE France à Montpellier -France	11,12 et 13/12/2012
	Rencontre à Canada	Le 07/08/10/2014
UAG	7eme congrès sur la toponymie -Jordanie	31/10/2014
UMG	1 ^{er} congrès UMG-Maroc	18/04/2015

12. LES PROJETS EN PERSPECTIVE

A. Réunion du Conseil Supérieur de la Profession :

Le CS, peut tenir des réunions extraordinaires à la demande du P/CN, demande formulée et déposée officiellement.

Les points suivants sont exprimés pour une éventuelle réunion statutaire.

- 1) Le géo-référencement. Un cadre réglementaire qui exige le rattachement aux systèmes géodésiques reconnus par l'état.
- 2) Le bornage. Un texte à caractère réglementaire s'avère nécessaire pour déterminer le contenu de la notion de bornage,
- 3) L'aménagement foncier. Cette mission n'est toujours pas encadrée, ni par un texte législatif, ni par voie réglementaire.
- 4) Les évaluations immobilières. La fiabilité des expertises immobilières doivent être désormais déterminées de manière rigoureuse.
- 5) L'accès à l'information foncière. Le législateur a institué le principe de la délivrance des informations foncières à quiconque le demande. Pour cela, une réglementation s'avère indispensable.
- 6) La formation de base. La formation de base nécessite une adaptation avec l'exercice de la profession.
- 7) Les facilitations nécessaires à l'adhésion aux organisations internationales. L'OGEF sollicite du ministère de la tutelle le soutien pour faciliter au CN à honorer ses engagements envers les organisations internationales.
- 8) La détermination rigoureuse des domaines d'intervention. Les limites des domaines d'intervention des différents opérateurs demeurent sans textes explicites.
- 9) Les assises nationales sur le foncier. Le conseil National de l'ordre propose, si les pouvoirs publics le juge nécessaire, d'adopter l'organisation d'un débat national entre les juristes, les universitaires spécialistes, les professionnels, les opérateurs dans le domaine du foncier et l'administration publique, sous forme d'assises nationales, sur les problèmes liés au foncier.

B. La convention avec le CRAG :

Le centre de la recherche en astronomie et géophysique dispose d'un réseau d'observations permanentes par GPS. Le CRAG est disposé à mettre au service des géomètres la possibilité de profiter de ces observations. Pour cela, des contacts ont été déjà entamés, donc, c'est un projet très bénéfique pour les deux parties à prendre au sérieux.

C. Le congrès de l'Union Arabe :

Une décision est déjà prise par le CN en 2008, pour organiser le premier congrès arabe de l'UAG à Alger, la demande est transmise au CS pour avoir l'aval des pouvoirs publics.

D. Le Géo-foncier Algérie :

A l'image de ce qui est fait ailleurs et pour se faire connaître, pour créer le besoin chez les partenaires et pour montrer l'utilité de la profession, il faut s'investir dans les nouvelles connaissances et profiter des opportunités offertes par la technologie.

Dans ce contexte, la réflexion sur le développement d'un Géo-foncier des GEF et pour l'Algérie est devenue d'un intérêt qui nous pousse à réfléchir de manière rapide.

E. Acquisition d'un siège pour le CN :

A l'heure actuelle, le Conseil Régional d'Alger et le Conseil National partagent un seul siège. Les conditions de travail dans ce siège ne sont pas très commodes, l'espace n'est pas suffisant pour la tenue des réunions, l'aménagement n'est pas adéquat pour recevoir des délégations. La situation financière confortable de la trésorerie du CN et celle des CR, encourage l'acquisition d'un nouveau siège qui reflète l'image de notre honorable corporation.

Nous avons dressé et clôturé le présent rapport d'activité le : 18/11/2014, à Alger.

Le président du Conseil National
De l'Ordre des Géomètres Experts Fonciers.